

Rapport annuel 2024

1. Rapport moral 2024.....	3
2- Bilan financier 2024.....	5
2.1. Recettes 2024.....	5
2.2. Dépenses 2024.....	6
2.3. Résultat 2024.....	6
3- L'URPS infirmiers Ile-de-France : missions et fonctionnement.....	7
3.1. Les missions de l'URPS infirmiers.....	7
3.2. Le fonctionnement de l'URPS infirmiers Ile-de-France.....	8
4- L'activité de l'URPS infirmiers Ile-de-France en 2024.....	11
4.1. Promotion de l'exercice libéral.....	11
4.2. Organisation de l'offre de soins.....	14
4.3. Les systèmes d'information.....	15
4.4. Informations et communication.....	15
5- Nos partenaires régionaux.....	17
5.1. L'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.....	18
5.2. La Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA).....	18
5.3. Les conseils territoriaux de santé (CTS).....	19
5.4. L'Association Inter URPS Francilienne (AIUF).....	20
6. Annexes.....	20
ANNEXE 1 : Elus au 31/12/2024.....	21
ANNEXE 2 : Représentants aux conseils territoriaux de santé.....	23
ANNEXE 3 : Comptes annuels 2024 de l'URPS.....	25

g Chères consœurs, chers confrères, Chers amis,

C'est avec beaucoup d'émotion et une grande fierté que je vous présente aujourd'hui mon premier rapport moral en tant que Présidente de notre URPS Infirmiers Île-de-France.

Être élue à la tête de notre Union est un honneur, mais aussi une immense responsabilité. Celle de représenter plus de 9000 infirmiers libéraux franciliens, de défendre notre exercice, nos valeurs, Celle de porter haut notre voix dans les débats qui façonnent la santé d'aujourd'hui et de demain.

Cette année 2024 aura été une année de transition, un tournant, mais surtout une année de renouveau.

Longtemps perçue comme discrète, presque effacée, notre URPS est aujourd'hui pleinement engagée sur tous les terrains : institutionnels, professionnels, et surtout, au plus près de nos collègues sur le terrain.

Nous avons choisi d'agir, d'occuper notre place, d'être visibles, et ce choix porte ses fruits.

Parmi les actions marquantes de 2024 :

- La consolidation de notre dispositif Astr'IDEL EHPAD, désormais déployé dans 161 établissements, véritable réponse humaine et efficace aux besoins des résidents la nuit.
- Le lancement du projet Hôp'IDEL, pour faciliter le retour à domicile des patients après une hospitalisation et sécuriser leur prise en charge infirmière.
- Le développement actif des permanences locales d'aide à l'installation, indispensables pour accompagner la relève et donner envie à de jeunes collègues de choisir l'exercice libéral.
- La refonte de nos outils de communication pour mieux faire connaître nos actions et valoriser notre rôle auprès de nos mandants et des institutions.

Toutes ces initiatives ont un objectif commun : servir l'exercice libéral, renforcer notre visibilité, et faire entendre notre expertise.

Je veux remercier sincèrement chacun d'entre vous, élus, pour votre engagement fidèle et votre énergie au service de notre URPS. Vos idées, votre capacité à vous mobiliser, votre volonté de faire avancer nos projets, même dans un contexte parfois exigeant, font toute la richesse de notre action collective.

Merci aussi pour votre patience, si précieuse, lorsque la réalité institutionnelle vient parfois freiner nos élans. Merci pour votre engagement, pour votre présence, merci pour votre confiance.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans notre équipe salariée, que je tiens à remercier ici chaleureusement.

Par leur engagement, leur professionnalisme et leur capacité à garder le sourire même dans l'adversité, elle contribue chaque jour à rendre notre URPS plus forte et plus réactive.

Et demain ? L'avenir n'est pas écrit, mais il se prépare.

Nous poursuivrons en 2025 l'extension d'Hop'IDEL, avec un, puis deux puis trois...puis beaucoup d'établissements hospitaliers.

Nous élargirons encore Astr'IDEL en travaillant à sa reconnaissance comme un modèle de bonne pratique régionale et pourquoi pas national

Nous investirons de nouveaux champs d'action : la télésanté, les soins non programmés, l'innovation en santé.

Nous resterons aussi particulièrement attentifs aux évolutions législatives majeures.

La loi IDE en préparation pourrait profondément transformer notre exercice.

Nous porterons haut la nécessité d'une reconnaissance pleine et entière de nos compétences : non pas comme des auxiliaires, mais comme de véritables partenaires de soin, autonomes, formés, experts.

Nous n'accepterons jamais que notre savoir-faire soit ignoré ou dilué.

Nous revendiquons une place à la hauteur de notre engagement : une place centrale dans le parcours de soin, une place reconnue, une place respectée.

Ensemble, nous avons commencé à redonner à notre URPS la place qu'elle mérite.

ensemble, nous continuerons à faire entendre la voix des infirmiers libéraux franciliens.

Ensemble, avec exigence et avec enthousiasme, nous construirons la suite.

Avec vous, avec notre engagement commun, l'avenir ne peut être qu'une promesse tenue.

2.1. Recettes 2024

2.1.1. Les produits d'exploitation

L'URPS infirmiers d'Ile-de-France a disposé en 2024 de subventions d'exploitation à hauteur de **1 780 583 €**.

Ces subventions d'exploitations sont constituées de :

- **386 008 €** de cotisations versées par l'ACOSS. Cette somme est en baisse de 12 % par rapport à 2023.
- **1 394 575** de subventions permettant de poursuivre le projet d'astreinte des infirmiers libéraux en EHPAD, mais également de financer la formations des infirmiers libéraux aux certificats de décès :
 - EHPAD de Paris (75) : 214 500 €
 - EHPAD de Seine-et-Marne (77) : 522 000 €
 - EHPAD des Yvelines (78) : 135 000 €
 - EHPAD de l'Essonne (91) : 263 250 €
 - EHPAD des Hauts-de-Seine (92) : 139 500 €
 - EHPAD du Val d'Oise (95) : 63 000 €
 - Subvention pour la formation aux certificats de décès : 57 326 €

Les produits d'exploitation sont aussi constitués des loyers issus de la mise à disposition de plusieurs bureaux et la location de la salle de réunion, à hauteur de **64 099 €**.

Les reprises et transferts de charges pour un montant de 36 879 €. Ce poste correspond aux paiements des notes de débit de l'AIUF (Association Inter URPS Francilienne) et au financement par l'OPCO (organisme de formation) d'une formation pour une salariée.

Les produits de gestion courante s'élèvent à **2 500 €**. Il s'agit de régularisations suite à une surévaluation des charges pour l'exercice 2023.

Les produits d'exploitations pour 2024 s'élèvent donc à **1 884 061 €** (- 6,67 % par rapport à 2023).

2.1.2. Les produits financiers

Les divers placements de l'URPS infirmiers d'Ile-de-France ont rapporté en produits financiers **36 288 €** en 2024. Ce qui représente une hausse de 148 % par rapport à 2023.

Détails des placements au 31/12/2024 :

- ⇒ Banque : 155 806 €
- ⇒ Livret A : 90 625 €
- ⇒ Csl Associations : 841 692 €
- ⇒ 2 comptes à termes (DAT) : 250 000 € chacun.

Au 31/12/2024, **les disponibilités de l'URPS sont donc de 1 588 124 €** (soit une variation de + 12 % par rapport à 2023).

2.2. Dépenses 2024

2.2.1. Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation pour 2024 s'élèvent à **1 787 489 €**. Elles ont légèrement diminué depuis 2023 (-4,6 %).

Les principales charges d'exploitation pour l'exercice 2024 sont :

- Le projet des astreintes de nuit en EHPAD (à Paris, en Seine-et-Marne, dans les Yvelines, en Essonne, dans le Val d'Oise et dans les Hauts-de-Seine). Cela comprend essentiellement les indemnités versées aux infirmiers libéraux d'astreinte : **1 015 676 €**, qui sont prises intégralement en charge par l'ARS. Ce projet comprend également des dépenses liées aux ressources humaines dédiées au projet, et au secrétariat téléphonique. Ces dernières dépenses sont ventilées dans les divers postes du compte de résultat. Le coût global de ce projet en 2024 est de **1 240 108 €**.
- Les salaires et charges sociales des salariées. En 2024, l'URPS a compté jusqu'à 6 salariées. Globalement les salaires et les charges ont représenté un coût de **311 528 €** (+15 % par rapport à 2023).
- Les reports en fonds dédiés, il s'agit des budgets qui n'ont pas été totalement utilisés pour les projets d'astreinte de nuit en EHPAD. La somme globale de ces fonds dédiés est de **92 142 €**.
- Les indemnités de perte d'activité, c'est-à-dire les indemnités des élus. Elles s'élèvent à **82 531 €** pour 2024 (+8,83 % par rapport à 2023).
- Le poste « Maintenance », correspond aux dépenses liées à l'utilisation et au développement d'inzee.care (société IDELYO) pour une somme globale de **54 480 €**. Il convient de préciser que 30 000 € sont à la charge directe de l'URPS (abonnement de base à inzee.care) et que 24 580 € ont été pris en charge financièrement par l'ARS dans le cadre des astreintes de nuit en EHPAD.
- Les dotations à l'amortissement sur les immobilisations corporelles : il s'agit là principalement de l'amortissement du bien immobilier, des travaux et des matériels de bureau. Pour 2024 cela représente **64 014 €**.
- Les honoraires : pour un montant de **33 706 €** (- 37 % par rapport à 2023). Il s'agit principalement des honoraires du cabinet d'expertise comptable, du commissaire aux comptes. L'URPS a également contractualisé avec un DPO (data protection officer) externe afin de s'assurer du respect des normes RGPD par l'association.

2.2.2. Les charges financières

En 2024, l'URPS a payé **9 755 €** d'intérêts sur l'emprunt immobilier. Ce qui aboutit à un résultat financier de **26 533 €**.

2.3. Résultat 2024

Compte-tenu des différents produits et charges de l'exercice 2024, l'URPS infirmiers d'Ile-de-France a un excédent de **104 742 € au 31/12/2024** (soit une variation de l'excédent de - 22 % par rapport à 2023).

3.1. Les missions de l'URPS infirmiers

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) ont été créées par la loi du 21 juillet 2009 portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires. Leurs missions sont décrites dans le décret 2010-585 du 2 juin 2010.

L'URPS infirmiers participe :

- A la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé ;
- A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins ;
- A l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice ;
- A des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ;
- A la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L. 4135-4 ;
- Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés ; A la mise en œuvre du développement professionnel continu.
- A la promotion du développement professionnel continu

Enfin, l'URPS Infirmiers, avec les neuf autres URPS peut procéder à l'analyse des données agrégées nationales et régionales issues du système national d'informations inter régimes de l'assurance maladie (SNIIRAM) en rapport avec leurs missions.

Le 7 avril 2021 les infirmiers libéraux ont pu voter pour la troisième fois pour élire les 24 infirmiers libéraux composant l'Assemblée Générale de l'URPS infirmiers. Fort de cette représentativité, les élus infirmiers de l'URPS, en plus de leur activité de soins, se mobilisent au quotidien pour témoigner de la réalité de l'exercice des 8 775 infirmiers libéraux franciliens.

Composition de l'assemblée générale de l'URPS infirmiers Ile-de-France suite aux élections du 7 avril 2021 :

Syndicat	Nombre de sièges	Tête de liste
Convergence infirmière (CI)	5	Dominique BULARD
Infin'IDELS	1	Stéphane GILLERON
Fédération nationale des infirmiers (FNI)	16	Jean-Jules MORTEO
Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux (SNIL)	2	John PINTE

3.2. Le fonctionnement de l'URPS infirmiers Ile-de-France

3.2.1. L'assemblée générale et le bureau

L'assemblée générale est composée de 24 élus, tous infirmiers libéraux en activité. En 2024, l'assemblée générale s'est réunie à 4 reprises.

Le Bureau s'est réuni 11 fois en 2024.

Entre le 1^{er} janvier et le 5 avril 2024, le Bureau était composé comme suit :

Christophe MINGHETTI	FNI	Président
Fatima SAID-DAUVERGNE	FNI	Vice-présidente
Bernadette HERAULT	FNI	Secrétaire générale
Françoise YORKE	FNI	Secrétaire générale adjointe
Isabelle GRAVY-TONNELIER	SNIIIL	Trésorière
Nicolas LEFORTIER	FNI	Trésorier adjoint

Depuis le 13 mai 2024, le Bureau de l'URPS infirmiers Ile-de-France est composé comme suit :

Fatima SAID-DAUVERGNE	FNI	Présidente
Nicolas LEFORTIER	FNI	Vice-président
Bernadette HERAULT	FNI	Secrétaire générale
Françoise YORKE	FNI	Secrétaire générale adjointe
Isabelle GRAVY-TONNELIER	SNIIIL	Trésorière
Laurence LHERBIER	FNI	Trésorière adjoint

L'Assemblée Générale vote et suit les axes stratégiques d'actions sur proposition du Bureau. Elle définit également les orientations budgétaires de l'URPS.

3.2.2. Les commissions et les emplois permanents

La commission de contrôle

Elle est composée de six membres de l'assemblée, n'ayant pas qualité de membre du bureau.

En 2024 la commission de contrôle a été élue le 5 avril 2024 et était composée de :

Ouarda CHETTIR	CI
Stéphane GILLERON	INFIN'IDELs
Corinne GIRBAL	SNIL
Julien GRIZZETTI	FNI
Laurence LHERBIER	FNI
Emmanuelle SAMBA	CI

Depuis fin 2022 il existe trois autres commissions à l'URPS.

La commission communication

S'est réunie 3 fois en 2024.

Benoit FOSSE	FNI
Isabelle GRAVY-TONNELIER	SNIL
Nathalie LECOMTE	FNI
Nicolas LEFORTIER	FNI
Fatima SAID-DAUVERGNE	FNI

La commission promotion de l'exercice libéral

S'est réunie 3 fois en 2024.

Aurore CLABAUT	FNI
Stéphane GILLERON	INFIN'IDEL
Corinne GIRBAL	SNIL
Julien GRIZZETTI	FNI
Nicolas LEFORTIER	FNI
Laurence LHERBIER	FNI
Florence LIBERT	CI
Fatima SAID-DAUVERGNE	FNI
Françoise YORKE	FNI

La commission organisation de l'offre de soins

S'est réunie 4 fois en 2024.

Ouarda CHETTIR	CI
Corinne GIRBAL	SNIL
Bernadette HERAULT	FNI
Isabelle HUEL	FNI
Nicolas LEFORTIER	FNI
Florence LIBERT	CI
Fatima SAID-DAUVERGNE	FNI

Les emplois permanents

En 2024 l'URPS a compté jusqu'à six salariées :

Nom	Fonction	Date d'embauche	Type de contrat	Equivalent temps plein
Sophie MICHEL	Directrice	2 avril 2013	CDI	0.8
Alexandra MILLOT	Responsable administrative et financière	24 novembre 2014	CDI	1
Manon LACLAIS	Responsable communication et plaidoyer	14 février 2022	CDI	1
Marc HENRY	Chargé de mission	5 janvier 2023	CDI	1
David LE PABIC	Responsable du développement de l'activité et des partenariats	9 septembre 2024	CDD Fin de contrat le 12/09/2025	1
Feriel KRAMDI	Responsable des projets	21 octobre 2024	CDI	1

4.1. Promotion de l'exercice libéral

4.1.1. Favoriser le lien ville-hôpital : le projet Hôp'IDEL

Depuis de nombreuses années l'URPS infirmiers Ile-de-France travaille à améliorer le lien ville-hôpital. Il reste néanmoins de nombreux défis à relever, en particulier autour de la coordination et des sorties d'hospitalisation des patients nécessitant des soins infirmiers.

Ainsi, en 2024 l'URPS a pris la décision de créer un nouveau projet nommé Hôp'IDEL. Il a pour but de favoriser le lien entre les services hospitaliers et les acteurs du domicile. Plusieurs objectifs sont visés à travers ce projet :

- Fluidifier le parcours des patients entre la ville et l'hôpital (et réciproquement)
- Limiter les ré-hospitalisations évitables en garantissant la coordination des soins et aides à domicile
- Respecter le code de déontologie dans le recours aux infirmiers libéraux

Dans le cadre d'un groupe de travail, les élus de l'URPS ont mené une réflexion approfondie afin de bien cerner l'ensemble des enjeux de ce projet. Les freins et les opportunités de développement de ce nouveau dispositif ont été largement identifiés afin de concevoir un projet robuste, répondant aux problématiques récurrentes des infirmiers libéraux et des autres parties prenantes dans la coordination des sorties d'hospitalisation.

Pour expérimenter ce modèle d'organisation innovant, l'URPS s'est rapprochée du GHU 93 avec lequel elle a signé une convention de partenariat.

La mise en œuvre du projet interviendra dès 2025 avec une mobilisation massive des infirmiers libéraux du territoire et des partenaires de la ville permettant un maintien à domicile avec une prise en charge efficiente.

4.1.2. Les permanences locales d'aide à l'installation (PLAI)

Depuis septembre 2018, les permanences locales d'aide à l'installation sont assurées par l'AIUF¹ pour huit professions dont les infirmiers libéraux. Les PLAИ ont pour mission d'accompagner les professionnels de santé dans leur projet d'installation en libéral en les conseillant et en répondant à leurs questions de manière personnalisée.

Organisées une fois par mois dans chaque département, elles permettent aux professionnels de santé qui le souhaitent de rencontrer les interlocuteurs principaux qui composent le parcours de tout nouvel installé, à savoir :

- La Caisse primaire d'Assurance maladie

¹ Association inter-URPS francilienne

- L'Agence régionale de santé et sa délégation territoriale
- Les URPS
- Les ordres professionnels

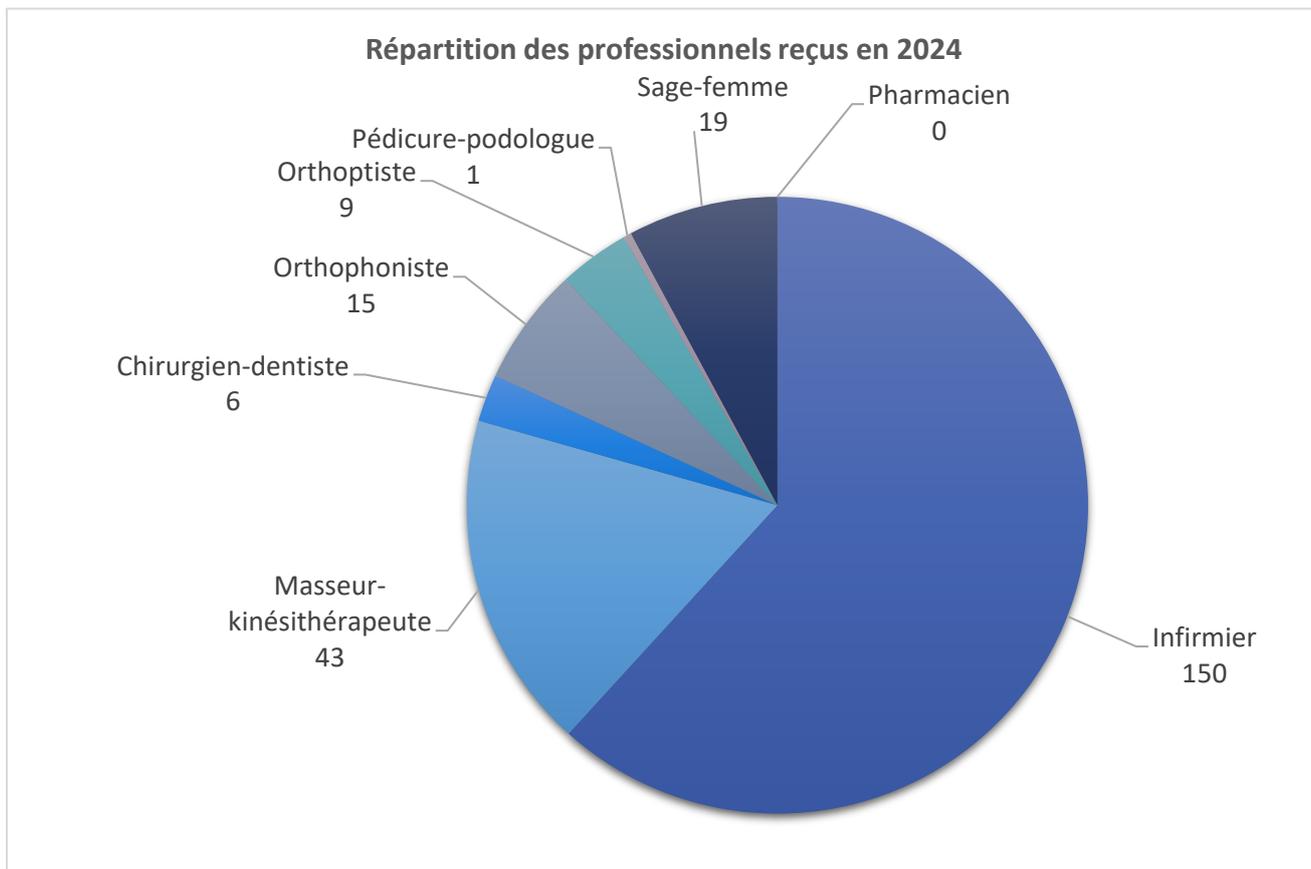
Il s'agit ainsi d'une aide confraternelle et administrative, permettant aux professionnels de santé d'obtenir toutes les réponses à leurs questions en un même lieu.

Depuis la survenue du COVID en 2020, ces permanences se tiennent essentiellement en visioconférence.

En 2024, l'AIUF a organisé 68 permanences et reçu un total de 243 professionnels de santé. En moyenne 3,6 professionnels de santé par permanence.

Les professions les plus représentées dans les permanences sont :

1. Les infirmiers avec 150 professionnels reçus en 2024, soit 60 % des professionnels reçus
2. Les masseurs-kinésithérapeutes avec 43 professionnels reçus en 2024, soit 19 % des professionnels reçus
3. Les sage-femmes avec 19 professionnels reçus en 2024, soit 9 % des professionnels reçus





C'est à la permanence de l'Essonne (91) qu'il y a eu le plus d'inscrits (85 professionnels reçus) et 88 % de ces professionnels étaient des infirmiers (75 infirmiers reçus). Cela s'explique par le format spécifique de la permanence des infirmiers souhaitant s'installer en Essonne, l'ordre des infirmiers invitant automatiquement chaque infirmier faisant une demande d'activité libérale à participer à la permanence. Le format est identique à Paris, qui est le deuxième département à avoir reçu le plus de professionnels de santé en 2024 (49), dont 88 % d'infirmiers.

4.2. Organisation de l'offre de soins

4.2.1. *Les astreintes de nuit en EHPAD² : Astr'IDEL EHPAD*

En 2024 l'URPS a étendu le projet d'astreinte d'infirmiers libéraux de nuit en EHPAD, initié début 2020 à Paris et en Seine-et-Marne. Ainsi, le dispositif piloté par l'URPS couvre aujourd'hui 161 EHPAD répartis sur six départements (Paris, Seine-et-Marne, Essonne, Yveline, Hauts-de-Seine, Val d'Oise). Cette année, 150 infirmiers libéraux ont été impliqués dans les astreintes de nuit en EHPAD, et rémunérés par l'URPS infirmiers pour cela. Ces infirmiers libéraux sont chez eux, et si un EHPAD rencontre une difficulté avec un résident, il fait appel à l'IDEL d'astreinte (entre 21h et 7h) qui décide, au vu de la situation, de donner des conseils téléphoniques, d'orienter vers le SAMU centre 15 ou de se déplacer. L'URPS réunit régulièrement les acteurs de ce projet afin de dénouer certaines situations pour toujours améliorer le dispositif. Ce modèle, reproductible sur l'ensemble de la région, offre aux infirmiers libéraux une possibilité de diversification de leur activité. Les EHPAD sont satisfaits de ce modèle qui offre davantage de flexibilité que le recours à des salariés, et qui leur permet de prendre en charge des résidents plus lourdement atteints, tout en évitant les hospitalisations la nuit.

En 2024, l'URPS a décidé de nommer ce projet d'astreinte de nuit : Astr'IDEL EHPAD. La communication autour du projet a été renforcée avec notamment la création de deux vidéos et d'un dépliant explicatif. En février 2025, ce projet fêtera ses 5 ans, une soirée festive réunissant tous les partenaires du projet est en préparation.

4.2.2. *Les astreintes de nuit pour les patients en SSIAD³ : Astr'IDEL domicile*

Au printemps 2024, l'Agence régionale de santé a lancé un appel à candidature pour le financement des CRT (Centres de ressource territoriaux). Ces CRT sont pilotés par des EHPAD et des SSIAD. Six CRT ont sollicité l'URPS pour décliner le projet d'astreinte d'infirmiers libéraux de nuit en EHPAD pour les patients pris en charge à domicile par des SSIAD.

A ce jour, deux CRT ayant été retenus par l'ARS travaillent avec l'URPS.

Ce nouveau projet, appelé Astr'IDEL domicile, nécessite une adaptation du modèle décliné en EHPAD. Il devrait ensuite être reproductible à tous les SSIAD.

4.2.3. *La certification des décès par les infirmiers libéraux*

En 2024 l'URPS infirmiers a signé une convention avec l'Agence régionale de santé afin d'indemniser les infirmiers libéraux qui ont suivi la formation pour la certification des décès. 547 infirmiers libéraux ont été

² Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

³ Service de Soins Infirmiers A Domicile

formés en 2024. L'ARS prévoit de poursuivre les formations en 2025, une nouvelle convention sera donc signée.

4.2.4. Jeux Olympiques Paris 2024

En amont des Jeux Olympiques Paris 2024, l'URPS a participé à de nombreuses réunions d'informations sur l'organisation de l'évènement, et en particulier sur les possibilités de circulation des infirmiers libéraux.

L'URPS a relayé toutes les informations aux infirmiers libéraux afin de leur permettre d'assurer sans problème la continuité des soins de leurs patients.

4.3. Les systèmes d'information

4.3.1. Outil numérique d'adressage aux infirmiers libéraux

Durant le premier semestre 2024, l'URPS infirmiers Ile-de-France s'est interrogée sur l'opportunité de développer son propre outil numérique en support de ses projets (notamment pour le projet Astr'IDEL EHPAD). Un appel d'offre a été lancé, les offres analysées puis présentées en Assemblée générale. Mais compte tenu des sommes à investir, l'URPS a fait le choix de poursuivre avec la société IDELYO.

4.4. Informations et communication

4.4.1. Envoi de mailing aux infirmiers libéraux

En 2024, l'URPS a envoyé 31 mailings aux infirmiers libéraux (informations en lien avec les divers projets de l'association, sondages, Newsletters, informations sur des webinaires, ...).

4.4.2. Le site internet

Ci-dessous l'évolution des visites sur notre site internet (<https://urps-infirmiers-idf.fr/>) :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation N-1 / N
Nombre de visites sur le site	416	2 970	2 362	2 279	2 757	3 850	5 340	13 750	39 573	29 463	19 656	12 289	- 37 %
Nombre de pages vues	1 755	8 763	7 360	7 164	7 347	10 151	12 620	27 862	65 205	40 921	27 480	18 001	- 34 %
Part de nouveaux utilisateurs	/	/	/	80 %	85 %	88 %	99 %	99.6 %	90,3 %	90 %	80 %	99,7 %	

4.4.3. Réseaux sociaux

En 2024 nous avons continué d'animer nos réseaux sociaux :

- LinkedIn (<https://www.linkedin.com/company/urps-idf/about/>) : 54 posts
- Twitter (https://twitter.com/URPS_IDE_IDF) : 15 posts
- Facebook (<https://fr-fr.facebook.com/URPSidfInfirmiers/>) : 22 posts
- Instagram (urps.infirmiers.ile.de.france) : 11 posts
- Communautés WhatsApp (1 par département) : 20 posts

4.4.4. Autres actions de communication

Une formation interne a été proposée aux élus par la Responsable communication et plaidoyer sur l'utilisation de LinkedIn.

Un travail a été amorcé avec une agence de communication pour insérer un slogan sous le logo existant de l'URPS. L'objectif est de rendre les missions de l'URPS plus lisibles.

Un travail visant à rendre le projet Astr'IDEL EHPAD plus visible a été mené : nom du projet, logo, interviews des participants, vidéo en motion design.



Interviews des participants :

<https://www.youtube.com/watch?v=pmO2IOKHdRU>



Vidéo explicative du projet :

<https://www.youtube.com/watch?v=fv7kGN6gJ58>

Un travail de recherche d'identité visuelle pour le projet Hôp'IDEL a également été effectué, ainsi qu'un dépliant explicatif.

5.1. L'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France

L'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France met en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires.

Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins et à l'accompagnement médico-social.

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Les élus de l'URPS infirmiers participent aux travaux régionaux et départementaux auxquels ils sont conviés, avec la volonté de maintenir une stratégie commune et partagée sur l'ensemble des territoires.

5.2. La Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA)

Créée par la Loi HPST du 21 juillet 2009, la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) est le principal lieu de consultation régional. Cet organisme consultatif doit contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale de santé.

En Île-de-France, la CRSA a été renouvelée le 20 octobre 2021. Elle est présidée par M. Renaud COUPRY et est composée de 109 membres titulaires, désignés pour 5 ans. L'assemblée plénière de la CRSA, qui rassemble tous ses membres, est composée de 8 collèges représentatifs des acteurs du système de santé de la région. Les infirmiers libéraux siègent dans le collège « offreurs de soins ».

La CRSA organise ses travaux au sein d'une commission permanente et de quatre commissions spécialisées :

- ✓ Prévention
- ✓ Organisation des soins (CSOS)
- ✓ Prise en charge et accompagnements médico-sociaux
- ✓ Droit des usagers du système de santé.

L'URPS infirmiers, via l'AIUF⁴, occupe un poste de titulaire au sein de la commission spécialisée de l'offre de soins (CSOS).

⁴ Association Inter URPS Francilienne

5.3. Les conseils territoriaux de santé (CTS)

Les territoires de démocratie sanitaires, au sein desquels siègent les conseils territoriaux de santé, ont été définis au 31 octobre 2016. L'échelle retenue est le département.

Les missions des Conseils Territoriaux de Santé sont :

- Veiller à conserver la spécificité des dispositifs et démarches locales
- Participer à la réalisation du diagnostic territorial partagé
- Contribuer au projet régional de santé
- Être informé des créations de plates-formes territoriales d'appui à la coordination et contribue à leur suivi
- Être associé à la mise en œuvre du pacte territoire santé
- Donner un avis sur le projet territorial de santé mentale
- Compétence expérimentale de médiation (5 ans)

Chaque Conseil Territorial de Santé est composé de 50 membres au plus répartis en 4 collèges :

- Collège des professionnels et offreurs des services de santé (max 28 membres)
- Collège des usagers du système de santé (max 10 membres)
- Collège des collectivités territoriales du territoire de démocratie sanitaire concerné dont (max 7 membres dont 1 pour la PMI)
- Collège des représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale (max 3 membres)
- 1 délégué du Défenseur des droits
- 2 personnalités qualifiées

L'URPS infirmiers est présente ou représentée dans chaque département, via l'AIUF⁵ qui bénéficie de siège au sein de ces instances.

⁵ Association Inter URPS Francilienne

5.4. L'Association Inter URPS Francilienne (AIUF)

Le 21 décembre 2017 a été créée l'Association inter URPS Francilienne (AIUF). Elle est ouverte aux 10 URPS de la région.

A ce jour 6 en sont membres : **infirmiers**, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, et sage-femmes.

Les chirurgiens-dentistes et les pharmaciens ont quitté l'AIUF durant l'année 2024.

L'association inter URPS d'Ile de France a pour buts de :

- Accompagner l'action des URPS-IDF par une démarche de mutualisation,
- Promouvoir les missions des URPS-IDF à travers la réalisation de projets interdisciplinaires sur des sujets tels que la prévention, la promotion de la santé ou la veille sanitaire, l'accompagnement du patient en particulier chronique et plus largement l'ensemble des missions dévolues aux URPS initié par la loi HPST,
- Favoriser l'expression partagée des professionnels de santé en Île de France auprès des pouvoirs publics dans l'optique de l'élaboration et l'application du projet régional de santé sur des sujets transversaux aux professions de santé libérales
- Favoriser le développement de l'exercice interdisciplinaire des professionnels de santé libéraux
- Contribuer à la défense du modèle d'exercice libéral notamment dans le cadre du virage ambulatoire

En 2024 l'URPS infirmiers a tenu la présidence de cette association.

ANNEXE 1 : Elus au 31/12/2024

Membres de l'URPS Infirmiers d'Ile-de-France au 31/12/2023

Civilité	Prénom - Nom	Syndicat	Dpt
Madame	Mélanie BASCOUL MARTINEZ	Fédération nationale des infirmiers	91
Monsieur	Abdelaali BENAMARA	Fédération nationale des infirmiers	93
Monsieur	Dominique BULARD	Convergence Infirmière	77
Madame	Ouarda CHETTIR	Convergence Infirmière	92
Madame	Aurore CLABAUT	Fédération nationale des infirmiers	91
Madame	Céline DUFRENOY	Fédération nationale des infirmiers	77
Monsieur	Benoit FOSSE	Fédération nationale des infirmiers	78
Monsieur	Stéphane GILLERON	SYNDICAT DES INFIRMIERS LIBERAUX	92
Monsieur	Eric GOUEL	Fédération nationale des infirmiers	77
Madame	Corinne GIRBAL	Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux	75
Madame	Isabelle GRAVY-TONNELIER	Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux	77
Monsieur	Julien GRIZZETTI	Fédération nationale des infirmiers	92
Madame	Bernadette HERAULT	Fédération nationale des infirmiers	94
Madame	Isabelle HUEL	Fédération nationale des infirmiers	94
Madame	Nathalie LECOMTE	Fédération nationale des infirmiers	78
Monsieur	Nicolas LEFORTIER	Fédération nationale des infirmiers	95
Madame	Laurence LHERBIER	Fédération nationale des infirmiers	95
Madame	Florence LIBERT	Convergence Infirmière	77
Monsieur	Damien NICOLINI	Convergence Infirmière	91
Madame	Fatima SAID-DAUVERGNE	Fédération nationale des infirmiers	91
Madame	Emmanuelle SAMBA-PINEL	Convergence Infirmière	95
Madame	Séverine VARLET	Fédération nationale des infirmiers	77
Madame	Françoise YORKE	Fédération nationale des infirmiers	95

ANNEXE 2 : Représentants aux conseils territoriaux de santé

Représentants aux conseils territoriaux de santé (CTS)

Département	Titulaire	Suppléant
75	Corinne GIRBAL	<i>Autres URPS</i>
77	Eric GOUEL	Dominique BULARD
78	Benoit FOSSE	<i>Autres URPS</i>
91	<i>Autres URPS</i>	Damien NICOLINI
92	Stéphane GILLERON	<i>Autres URPS</i>
93	Abdelaali BENAMARA	<i>Autres URPS</i>
94	Bernadette HERAULT	<i>Autres URPS</i>
95	<i>Autres URPS</i>	Nicolas LEFORTIER

ANNEXE 3 : Comptes annuels 2024 de l'URPS